|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C23/61-F** |
| **9 juin 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| RAPPORT SUR LE RÔLE DE L'UIT DANS LA MISE EN ŒUVRE DESRÉSULTATS DU SMSI ET DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENTDURABLE À L'HORIZON 2030, AINSI QUE DANS LESPROCESSUS DE SUIVI ET D'EXAMEN ASSOCIÉS |
| **Objet**Le présent rapport vise à fournir des informations sur les activités menées, les mesures adoptées et les engagements pris par l'UIT dans le cadre de la mise en œuvre du Sommet mondial sur la société de l'information et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans le cadre des processus de suivi et d'examen associés.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.**Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**Plates-formes fédératrices; partenariats et coopération internationale.**Incidences financières**Dans les limites des ressources affectées dans le plan financier.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références***Résolutions* [*70/125*](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/125)*,* [*70/1*](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1)*,* [*71/212*](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/212)*,* [*70/299*](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/299)*,* [*70/684*](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/684) *et* [*73/218*](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/218) *de l'Assemblée générale des Nations Unies;* [*Résolution 2022/15*](https://unctad.org/system/files/official-document/ecosoc_res_2022d15_en.pdf) *du Conseil économique et social des Nations Unies; Résolutions* [*140 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-140-F.pdf)*,* [*172 (Rév. Guadalajara, 2010)*](https://www.itu.int/en/council/cwg-wsis/Documents/Resolution172-PP10.pdf) *et*[*71 (Rév. Bucarest 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-071-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Résolutions 1332 (modifiée en 2019)*](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.itu.int%2Fdms_pub%2Fitu-s%2Fmd%2F19%2Fcl%2Fc%2FS19-CL-C-0137!!MSW-F.docx&wdOrigin=BROWSELINK)*, et* [*1334 (modifiée en 2015)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/resolution-1334.docx) *du Conseil; Résolution* [*30 (Rév. Kigali, 2022)*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/tdc/D-TDC-WTDC-2022-PDF-F.pdf) *de la CMDT; Résolution* [*75 (Rév. Genève, 2022)*](https://www.itu.int/pub/publications.aspx?lang=en&parent=T-RES-T.75-2022) *de l'AMNT; Résolution* [*61-2 (modifiée en 2019)*](https://www.itu.int/pub/R-RES-R.61-2-2019) *de la CMR, Rapports des* [*33ème, 34ème, 35ème, 36ème, 37ème et 38ème*](http://www.itu.int/en/council/cwg-wsis/Pages/default.aspx) *réunions du GTC‑SMSI&ODD;* [*Rapport sur les résultats des réunions du GTC-SMSI&ODD tenues depuis la PP-18*](https://www.itu.int/md/S22-CWGWSIS38-C-0020/en)*;* [*Rapport sur les résultats des réunions du GTC-SMSI&ODD tenues depuis la session de 2021 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S22-CWGWSIS38-C-0019/en)*;* [*Feuille de route pour les activités de l'UIT visant à contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030*](https://www.itu.int/md/S22-CWGWSIS38-C-0014/en)*;* [*Déclaration du SMSI+10 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI*](https://www.itu.int/net/wsis/implementation/2014/forum/inc/doc/outcome/362828V2F.pdf)*;* [*Vision du SMSI+10 pour l'après-2015*](https://www.itu.int/net/wsis/implementation/2014/forum/inc/doc/outcome/362828V2F.pdf#page=21)*;* [*Examen final des cibles du SMSI*](http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/wsisreview2014/WSIS2014_review.pdf)*;* [*Rapport SMSI+10; Contribution de l'UIT sur dix ans à la mise en œuvre et au suivi des résultats du SMSI (2005-2014)*](https://www.itu.int/en/itu-wsis/Documents/WSIS%2B10Report.pdf)*;* [*Contribution du Conseil de l'UIT au Forum politique de haut niveau (HLPF) de 2021*](https://www.itu.int/dms_ties/itu-s/md/21/cwgwsis36/c/S21-CWGWSIS36-C-0022%21%21PDF-E.pdf)*;* *[Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)+20: le SMSI après 2025 – Feuille de route pour le SMSI+20](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.itu.int%2Fdms_pub%2Fitu-s%2Fmd%2F22%2Fcl%2Fc%2FS22-CL-C-0059!!MSW-F.docx&wdOrigin=BROWSELINK)* |

# 1 Introduction

1.1 Le présent rapport vise à fournir des informations sur les activités menées, les mesures adoptées et les engagements pris par l'Union dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), du processus d'examen associé et de la vision pour l'après-2025, ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Le Groupe de travail du Conseil sur le SMSI et les ODD (GTC-SMSI&ODD) permet aux membres de fournir des contributions et de donner des orientations sur la mise en œuvre par l'UIT des résultats pertinents du SMSI et du Programme 2030 et d'élaborer à l'intention du Conseil les propositions qui peuvent être nécessaires pour permettre à l'UIT de s'adapter au rôle qui est le sien dans l'édification de la société de l'information ([Résolution 140](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-140-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires). Au sein de l'UIT, l'efficacité de la coordination des stratégies et activités de l'Union se rapportant au SMSI et aux Objectifs de développement durable (ODD) a été assurée par le Groupe spécial sur le SMSI et les ODD, qui est présidé par le Vice‑Secrétaire général.

# 2 Activités menées par l'UIT dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du SMSI

2.1 En application de la Résolution 1332 (C11, dernière mod. C19), le Secrétaire général établit chaque année un rapport exhaustif sur la[Contribution de l'UIT à la mise en œuvre des résultats du SMSI](https://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/Contribution.aspx), qui vise à donner un aperçu des activités et projets menés par l'UIT dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du SMSI et à l'appui du Programme 2030.

2.2 Afin de mettre en évidence l'importance des grandes orientations C2 (Infrastructure de l'information et de la communication), C4 (Renforcement des capacités), C5 (Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC) et C6 (Créer un environnement propice) du SMSI, dans lesquelles l'UIT joue le double rôle de coordonnateur et de responsable unique de la mise en œuvre, la prochaine édition des [feuilles de route de l'UIT pour les grandes orientations C2, C4, C5 et C6 du SMSI](http://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/Roadmaps.aspx) sera élaborée conformément au modèle approuvé par le GTC-SMSI&ODD et au plan stratégique de l'Union pour 2024-2027. Ces feuilles de route seront mises à disposition lors de la prochaine réunion du GTC-SMSI&ODD.

2.3 À sa session de 2016, le Conseil a décidé d'utiliser le cadre du SMSI comme base pour la contribution que l'UIT apporte à la réalisation du Programme 2030, dans le cadre de son mandat et dans les limites des ressources affectées dans le plan financier et le budget biennal. À cette fin, les activités du SMSI menées par l'UIT, dont le [Forum du SMSI](http://www.wsis.org/forum), l'[inventaire des activités du SMSI](http://www.wsis.org/stocktaking) et les [Prix du SMSI](http://www.wsis.org/prizes), ont été alignées sur les ODD, compte tenu du [Tableau de correspondance SMSI-ODD](http://www.wsis.org/sdg) élaboré par les institutions des Nations Unies.

2.4 En 2022 et 2023, deux éditions du Forum du SMSI ont été organisées, à savoir le [Forum 2022 du SMSI ("Les TIC au service du bien-être, de l'inclusion et de la résilience: coopération dans le cadre du SMSI pour accélérer les progrès dans la réalisation des ODD")](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2022/) et le [Forum 2023 du SMSI ("Les grandes orientations du SMSI pour reconstruire en mieux et accélérer la réalisation des ODD")](http://www.wsis.org/forum). Ces deux manifestations ont donné lieu à des contributions de l'UIT et d'autres organisateurs du Forum du SMSI au Forum politique de haut niveau de l'ONU sur le développement durable (HLPF), en tant que contribution multi‑parties prenantes au Programme 2030 ([contribution au Forum HLPF de 2022](https://hlpf.un.org/inputs/world-summit-on-the-information-society-wsis-forum-1); [contribution au Forum HLPF de 2023](https://hlpf.un.org/inputs/world-summit-on-the-information-society)).

2.5 L'UIT assure la présidence du [Partenariat sur la mesure des TIC pour le développement](https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/intlcoop/partnership/default.aspx) pour le premier semestre de 2023. Durant les séances du Forum 2023 du SMSI, le Partenariat a mis en évidence l'importance de produire des statistiques sur les TIC de qualité et en temps utile et de tirer parti des avantages qu'offre l'utilisation des mégadonnées pour les statistiques officielles, ainsi que la nécessité de définir de toute urgence des indicateurs de suivi pour mesurer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement, notamment dans le cadre du Pacte numérique mondial.

2.6 Aux côtés du PNUD, l'UIT préside le [Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS)](https://www.itu.int/net4/wsis/ungis/) pour la période 2023-2024. L'UIT a déjà assuré la présidence de l'UNGIS en 2022-2023. Tout au long de cette période, l'UIT a travaillé en étroite collaboration avec les 30 membres et plus de l'UNGIS, afin de mettre en œuvre la [Résolution 70/125](https://digitallibrary.un.org/record/814431/files/A_70_L.33-EN.pdf?ln=en) de l'Assemblée générale des Nations unies, intitulée "Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information". L'UNGIS contribue chaque année au Forum politique de haut niveau, en y apportant une contribution et en organisant une manifestation parallèle ([contribution au Forum HLPF de 2022](https://hlpf.un.org/inputs/united-nations-group-on-the-information-society-ungis-1)[, contribution au Forum HLPF de 2023](https://hlpf.un.org/inputs/united-nations-group-on-the-information-society-0) et [manifestation parallèle dans le cadre du Forum HLPF de 2022](https://www.itu.int/net4/wsis/ungis/Articles/View/1206)). La manifestation parallèle dans le cadre du Forum HLPF de 2023 sera organisée sur proposition du Pérou, la date et l'heure restant à confirmer.

# 3 Examen du SMSI+20

3.1 Les travaux préparatoires en vue du processus d'examen du SMSI+20 sont en cours. Le [GTC-SMSI&ODD](https://www.itu.int/md/S22-CWGWSIS38-C-0018/en) a lancé des discussions sur le rôle de l'UIT dans le processus d'examen du SMSI+20 et ses préparatifs. Le rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'UIT dans le processus d'examen du SMSI+20 ("[Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)+20: le SMSI après 2025 – Feuille de route pour le SMSI+20](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.itu.int%2Fdms_pub%2Fitu-s%2Fmd%2F22%2Fcl%2Fc%2FS22-CL-C-0059!!MSW-F.docx&wdOrigin=BROWSELINK)") a été présenté à la Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022) et il en a été pris note. Plusieurs séances sur le processus d'examen du SMSI+20 ont été organisées durant les éditions de 2022 et 2023 du Forum du SMSI, avec la participation de toutes les parties prenantes. Les discussions ont porté sur des exemples de modèles de rapports qui pourraient être utilisés par les coordonnateurs pour les grandes orientations du SMSI, la société civile et les pays. Les États Membres sont invités à prendre les mesures nécessaires en vue de la préparation de l'examen d'ensemble du SMSI.

3.2 L'événement de haut niveau du Forum SMSI+20 est prévue du 27 au 31 mai 2024 à Genève, à l'invitation de la Suisse. Il servira de plate-forme pour l'examen du SMSI+20 et permettra des discussions multi-parties prenantes sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du SMSI dans le cadre du mandat des organisations participantes. Cette manifestation permettra également de dresser le bilan des réalisations des 20 dernières années, sur la base des rapports des parties prenantes du SMSI, notamment des pays, des coordonnateurs pour les grandes orientations et d'autres entités.

3.3 Conformément aux instructions données par la Conférence de plénipotentiaires dans sa Résolution 140 (Rév. Bucarest, 2022), la Secrétaire générale de l'UIT assure une coordination avec les organisations concernées du système des Nations Unies, s'il y a lieu, afin de mettre en œuvre la feuille de route de l'UIT sur le SMSI+20, en vue des préparatifs et du processus d'examen du SMSI+20 et du processus du SMSI pour l'après 2025, conformément au processus préparatoire du SMSI+20 mis en place par l'Assemblée générale des Nations Unies.

3.4 La Secrétaire générale prend les mesures nécessaires pour que tous les États Membres participent à la préparation de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI, notamment à l'élaboration du mécanisme d'établissement des rapports sur la mise en œuvre.

3.5 En collaboration avec l'UNESCO, le PNUD, la CNUSTD, le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies et d'autres institutions des Nations Unies, le processus d'examen du SMSI+20 devrait être un processus multi-parties prenantes mené en plusieurs phases, avec des consultations en présentiel et sur place. L'objectif de ce processus d'examen serait d'élaborer un texte faisant consensus sur la vision du SMSI après 2025, afin qu'il puisse, dans l'idéal, être approuvé lors de la réunion de haut niveau dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2025.

3.6 En tant que processus multi-parties prenantes, le SMSI a résisté à l'épreuve du temps, et le processus d'examen du SMSI+20 devrait fournir un cadre d'orientation pour toutes les parties prenantes, sur la base des documents finals du SMSI, afin de s'adapter aux perspectives et aux difficultés liés à l'environnement numérique actuel, compte tenu des objectifs stratégiques de l'Union, à savoir la connectivité universelle et la transformation numérique durable.

3.7 En outre, le secrétariat contribue aux processus de gouvernance du numérique au niveau mondial, par exemple dans le cadre du Pacte numérique mondial et du Programme 2030, afin d'assurer des synergies et de garantir la cohérence tout au long du processus d'examen du SMSI+20.

# 4 Contributions du SMSI à d'autres processus des Nations Unies et au Programme 2030

Le SMSI a contribué à la mise en œuvre d'autres conférences et processus des Nations Unies. La manifestation parallèle de l'UNGIS et du SMSI intitulée "[Coopération dans le cadre du SMSI pour accélérer les progrès dans la réalisation des ODD](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2023/en/Agenda/Session/131)"a été organisée dans le cadre de l'édition de 2023 du Forum des partenariats du Conseil économique et social des Nations Unies. Lors de la 61ème session de la Commission du développement social (CSocD61), des séances spéciales ont été organisées surles thèmes suivants: "[Technologies de l'information et de la communication (TIC) et personnes âgées: vieillir en bonne santé dans un monde numérique](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2023/Agenda/Session/132)" et"[Technologies de l'information et de la communication (TIC) et accessibilité: vers la création de communautés numériques inclusives](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2023/Agenda/Session/133)". Au cours de la cinquième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA5), une manifestation parallèle de l'UNGIS et du SMSI a été organisée sur le thème: "[Les TIC pour accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) dans les pays les moins avancés (PMA) – des possibilités à la prospérité](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2023/Agenda/Session/346)". Une manifestation parallèle des pionniers de l'égalité hommes-femmes du SMSI, placée sur le thème "[Les TIC au service de l'inclusion des femmes](https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2023/Agenda/Session/358)" a été organisée lors de la 67ème session de la Commission de la condition des femmes.

# 5 Activités de l'UIT en rapport avec le Programme 2030

5.1 Conformément à la Résolution 1332 (C11, dernière mod. C19), et compte tenu du mandat global de l'UIT et de son rôle en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les TIC, la [feuille de route relative aux activités menées par l'UIT afin de contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030](https://www.itu.int/md/S22-CWGWSIS38-C-0014/en) demeure un document évolutif qui vise à orienter les mesures prises par l'UIT pour mettre en œuvre le Programme 2030 et les ODD. Sur la base de la feuille de route et des orientations fournies par les membres du GTC-SMSI&ODD, une série de mesures ont été mises en œuvre.

5.2 Le Secrétaire général a rendu compte de la Contribution de l'UIT à la mise en œuvre du Programme 2030 dans le rapport quadriennal sur la mise en œuvre du plan stratégique et les activités de l'Union entre avril 2018 et juin 2022 (Document [PP-22/20](https://www.itu.int/md/S22-PP-C-0020/en); les informations contenues dans ce rapport ont été ajoutées dans l'[Outil de l'UIT de mise en correspondance des ODD](http://itu-sdg-mapping-tool.azurewebsites.net/#/home)), le rapport annuel pour la période comprise entre juillet 2022 et avril 2023 (Document [C23/35](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0035/en)), et le document d'information soumis chaque année au Conseil sur la collaboration avec les organisations du système des Nations Unies (Document [C22/INF/2-E](https://www.itu.int/md/S22-CL-INF-0002/en)). Les activités de l'UIT qui contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030 figurent également dans le plan opérationnel de l'Union pour 2023 (Document [C22/28](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0028/en) adopté par le Conseil dans la [Résolution 1407 (C22)](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0094/fr)), et dans le projet de plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour la période 2024-2027 (Document [C23/28](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0028/en)).

5.3 Les contributions des trois Secteurs à la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme 2030 sont définis respectivement dans la [Résolution 61-2](https://www.itu.int/pub/R-RES-R.61-2-2019/fr) (Rév. Charm el‑Cheikh, 2019) de l'Assemblée des radiocommunications, la [Résolution 75](https://www.itu.int/pub/T-RES-T.75-2022/fr) (Rév. Genève, 2022) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications et la [Résolution 30](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/md/18/wtdc21/c/D18-WTDC21-C-0103%21R1%21PDF-F.pdf) (Rév. Kigali, 2022) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications.

5.4 D'autres rapports sur la Contribution de l'UIT à la mise en œuvre du Programme 2030 sont disponibles sur le site web de l'UIT consacré au Programme [Connect 2030](https://www.itu.int/highlights-report-activities/connect2030/). Les activités de l'UIT qui contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030 sont également présentées dans le [cadre stratégique établi dans le Plan stratégique de l'UIT pour 2024-2027](https://www.itu.int/fr/council/planning/Pages/default.aspx), qui appuie l'UIT dans l'accomplissement de sa mission et de son rôle, en favorisant les progrès accomplis en vue de la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI et du Programme 2030.

# 6 Suivi et examen au niveau mondial: Forum politique de haut niveau

L'UIT continue de participer aux Forums HLPF qui se tiennent sous l'égide du Conseil économique et social au siège de l'ONU, à New York, chaque année au mois de juillet, et aux sommets sur les ODD qui se tiennent tous les quatre ans sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations Unies (le premier sommet a eu lieu en 2019 et le prochain est prévu pour septembre 2023). Les informations sur les contributions du Conseil de l'UIT aux Forums HLPF peuvent être consultées sur le [Site web du GTC-SMSI&ODD](https://www.itu.int/en/council/cwg-wsis/Pages/default.aspx) et le [Site web du Forum HLPF des Nations Unies](https://hlpf.un.org/inputs?f%5B0%5D=type%3AIntergovernmental%20forums%20and%20bodies). Lors de chaque Forum HLPF, l'UIT participe à des manifestations parallèles, fait des déclarations lors des séances thématiques et contribue à l'élaboration de notes d'information dans le cadre du processus de consultation interinstitutions.

# 7 Contributions au Pacte numérique mondial

Les processus relatifs à l'initiative "Notre programme commun", et en particulier au Pacte numérique mondial complètent le cadre du SMSI. L'UIT s'efforce d'éviter les doubles emplois avec les processus multi-parties prenantes existants et de favoriser les synergies entre le processus du SMSI+20 et les préparatifs du Sommet de l'avenir et du Pacte numérique mondial. Les informations sur les contributions au processus du Pacte numérique mondial peuvent être consultées ici: [Contribution de l'UIT au Pacte numérique mondial, [Contribution du Forum du SMSI au Pacte numérique mondial.](https://www.un.org/techenvoy/sites/www.un.org.techenvoy/files/GDC-submission_WSIS.pdf)](https://www.un.org/techenvoy/sites/www.un.org.techenvoy/files/GDC-submission_WSIS.pdf)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_